

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-333

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-333

**Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de
TALENCE (ADEM) - Décastar - Année 2026 - Subvention d'aide à une manifestation -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Frédéric GIRO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) organise depuis 1976 le Décastar, une compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme inscrite au challenge mondial de la World Athletics (fédération internationale d'athlétisme).

La 50ème édition de cette manifestation est programmée les 18 et 19 septembre 2026 à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard.

Bordeaux Métropole est partenaire de cet évènement d'intérêt métropolitain depuis 1997 sous la forme d'une subvention.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 60 000€, pour un budget prévisionnel de 400 092€, notamment afin d'accompagner l'accueil et l'organisation de cet évènement.

En complément, Bordeaux Métropole mettra gracieusement à disposition de l'organisateur un espace publicitaire d'une semaine pour un habillage tramway ainsi que 7 jours d'espaces publicitaires 120x176 aux stations de tramway afin de valoriser cet évènement. En contrepartie, l'organisateur mettra 150 places à disposition de Bordeaux Métropole afin d'assister à la compétition.

Programme d'actions 2026

Si la présence, chaque année, à Talence des meilleurs athlètes mondiaux est prioritairement due à l'enjeu sportif, la capacité d'accueil et d'organisation de l'ADEM sont les autres composantes fondamentales qui poussent la famille des « épreuves combinées » à se retrouver à Talence.

L'ADEM, au travers du Décastar, poursuit également sa mission fixée depuis de nombreuses années, à savoir la promotion de l'athlétisme et plus particulièrement des épreuves combinées sur le territoire de la métropole et au-delà. Pour ce faire, l'ADEM a prévu d'organiser en 2026 des courses pour les jeunes en partenariat avec la Ligue d'athlétisme de Nouvelle-Aquitaine et le Comité de Gironde d'athlétisme, des courses handisports mais également des courses d'entreprises. De plus, des actions spécifiques seront mises en place dans le cadre de la labellisation Agenda 21 « Le sport s'engage » du Comité national olympique sportif français (CNOSF).

Bilan des précédentes éditions

Cet évènement permet d'attirer depuis plusieurs années maintenant les plus grands noms de la discipline avec un réel enjeu pour le classement annuel des différentes catégories.

Les précédentes éditions avaient attiré à chaque fois autour de 16 000 spectateurs.

Le stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard a été, en 2018, le théâtre de l'un des plus beaux exploits sportifs français de la décennie, ce qui renforce son statut d'équipement d'intérêt métropolitain, permettant de faire rayonner le territoire de la métropole au-delà même de l'hexagone.

Chaque année, les performances des athlètes nationaux et internationaux, ainsi que la participation des clubs et des ligues extérieures à la région contribuent à faire de cette manifestation sportive le meeting français de référence.

En 2020, la World Athletics la distingue pour la qualité de son organisation et de son accueil et l'inscrit au patrimoine mondial de l'athlétisme.

En 2021, les Ministère des sports l'inscrit dans une démarche éco-responsable d'événementiel sportif par la signature de la charte des 15 engagements.

Après un programme de travaux d'un montant de 18 millions d'euros pour cet équipement d'intérêt métropolitain, le Décastar dispose de conditions d'organisation au standard international qui renforce son rayonnement mondial.

Indicateurs financiers

	Budget 2026	Budget 2025
Charges de personnel / budget global	47 500 € - 11,87 %	50 189 € - 12,89 %
% de participation de BM / budget global	60 000€ - 15 %	60 000€ - 15,41 %
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Ville de Talence	90 000 € – 22,50%	90 000 € – 23,12%
Département	12 000 € – 3 %	8 000 € – 2,05%
Région	50 000 € - 12,50%	55 000 € - 14,13%

Il est proposé de soutenir à hauteur de 60 000 € l'organisation du Décastar sur un budget global de 400 092€.

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2026-00346 formulée par l'association en juillet 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la 50ème édition du Décastar, les 18 et 19 septembre 2026, organisée à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard par l'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM), présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 60 000 € en faveur de l'Association pour le Développement des Epreuves combinées et du Meeting de Talence (ADEM),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,